



Acompte sur devis en cours et compte bloqué

Par **elmer**, le **03/04/2009** à **11:09**

Bonjour ,

Je suis actuellement en redressement judiciaire et j'aurais une question dont je ne trouve pas la réponse sur le net :

Avant la cessation des paiements , j'ai encaissé un acompte de 4000€ pour un devis à honorer en juillet.

Mon compte pro vient d'être bloqué , et je me demandais ce qu'il advenait de cet acompte qui m'est nécessaire pour la bonne continuation de mon contrat.

Puis-je en demander le transfert sur le compte redressement ? et si oui , pouvez-vous m'indiquer la procédure à suivre ? Merci à l'avance.